

Déclaration des Performances



Conformément à l'Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011
modifié par le règlement délégué (EU) No. 574/2014
(Règlement des Produits de construction)

Pour le produit **Ucrete DP20**
N°. **01040155**

Composition du système :

Primaire : Ucrete PSC, Ucrete PFS, Ucrete PLC, Ucrete BC4, Ucrete BC6, Ucrete FL, Ucrete MF,
Couche de masse : Ucrete BC4, Ucrete BC6 ou Ucrete BC9
Charges saupoudrés : F20
Couche de finition : Ucrete TC ou Ucrete TC Gloss
Appliqués selon instructions du fabricant.

1. Identification unique du produit-type :

BS EN 13813 SR

2. Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée, comme prévu par le fabricant :

EN 13813: résine de synthèse pour utilisation en intérieur

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse du contact du fabricant, conformément à l'article 11 §5 :

Master Builders Solutions UK Ltd
19 Broad Ground Road – Redditch B 98 8YP
United Kingdom

4. Mandataire :

Sans objet

5. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 4
Système 3 pour le comportement au feu

6a. Norme harmonisée :

Comportement au feu (DIN EN ISO 9239-1, 11925-2, 13501-1) testé selon le système 3 :
Laboratoire /Organisme de certification :
Exova Warringtonfire UK (Numéro d'identification CE : 0833)

Déclaration des Performances

**7. Performances déclarées :**

Performances déterminées pour le système :

Caractéristiques essentielles	Performances	Système d'attestation de conformité	Spécifications techniques harmonisées
Classification de réaction au feu	BFL – S1		EN 13813: 2002
Émission de substances corrosives	PND		
Perméabilité à l'eau	PND		
Résistance mécanique	PND		
Résistance à l'usure	AR 0,5		
Résistance à la traction	B >2		
Résistance à l'impact	IR > 4		
Protection contre les bruits d'impact	PND		
Absorption acoustique	PND		
Isolation thermique	PND		
Résistance chimique	PND		
Résistance électrique	PND		

PND : Performance non déterminée

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une Evaluation Technique Européenne a été délivrée :

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Traduit en français à partir de l'original
Signé pour le fabricant et en son nom par:

.....
(Signature)

Julien Luangraj
Directeur Marketing et Performance - Master Builders Solutions

le 01/03/2021 à Lisses.